



Département de  
l'Allier  
Arrondissement  
de Moulins  
Canton de  
Bourbon-  
l'Archambault

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 003-210302519-20240314-DEL202403\_09-DE



## SÉANCE DU 14 MARS 2024

Mairie de SAINT-PLAISIR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09/2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 14 mars 2024 à 19 heures 30 minutes, dument convoqués, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier THEVENOUX, maire,

**Étaient présents** : Claire CACHET, Alain POUSSET, Anthony TALABARD, Jacky CAVA, Gilles BERNADON, Liliane JENIN.

**Étaient absents** : Manon BADET-BLOIS,

**Étaient excusés** : Magali PARIS, Audrey FARGEIX

CAVA Jacky a été désigné Secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 10

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Représentés :

Suffrages exprimés : 7

### OBJET : SUBVENTIONS A VERSER BUDGET 2024 – INSTALLATION JEUNE AGRICULTEUR

Dans le cadre du vote du budget pour l'année 2024, Monsieur le Maire présente l'installation d'un jeune agriculteur sur la commune et propose de lui accorder une subvention de fonctionnement.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité de ces membres,

DECIDE une aide de fonctionnement aux jeunes agriculteurs qui s'installent sur la commune.

FIXE le montant de cette subvention à 200€

INSCRIT le montant au budget, article 657421

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de la télétransmission  
en Préfecture le 19.03.2024

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Didier THEVENOUX